



Association Neuchâteloise des Entreprises de

CHARPENTE

ÉBÉNISTERIE

MENUISERIE

ANECM

Etre membre d'une association professionnelle, c'est :

**affirmer son engagement pour l'avenir des métiers et y contribuer activement,
adhérer à des valeurs éthiques fortes,
exercer dans le respect des règles de l'art.**

Présentation de l'ANECM

Fondée en 1938 par des entrepreneurs visionnaires, l'ANECM – Association Neuchâteloise des Entreprises de Charpente, Ébénisterie et Menuiserie – est née de la volonté de défendre et promouvoir les intérêts de la profession. Dès ses débuts, ses fondateurs ont reconnu l'importance d'une organisation structurée pour représenter et soutenir la branche.

Aujourd'hui encore, ses missions fondamentales restent inchangées : rassembler les chefs d'entreprise, défendre les intérêts économiques et professionnels, encourager la formation et garantir de bonnes conditions de travail.

Défense des métiers et de l'éthique

L'ANECM œuvre activement pour préserver l'intégrité des professions qu'elle représente, notamment en luttant contre l'usage abusif des titres de menuisier, ébéniste ou charpentier.

Par son affiliation à Lignum Neuchâtel et au Cédotec, elle participe à la promotion du bois dans la construction.

Elle met également à disposition de ses membres une charte déontologique valorisable auprès des partenaires, clients et donneurs d'ordre.

ANECM - RUE DES RÉGIONAUX 11 - 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

info@anecem.ch

www.anecem.ch

Tél +41 32 857 14 68

NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS POUR LA FORMATION, LE PERFECTIONNEMENT ET LA PROMOTION DES MÉTIERS

Partenaires **ARGENT** :

Partenaires **BRONZE** :

HGC

JANSEN PARTNERS
Assureurs-conseils

BORM **cadwork**

dynasol

geiser
www.geiser.ch

GYSO

ISOVER
SAINT-GOBAIN

moreno
travail fixe et temporaire

Formation de la relève

L'association s'investit fortement dans la formation initiale :

- collaboration étroite avec les centres de formation de Colombier (menuiserie/ébénisterie) et Tolochenaz ou Delémont (charpente),
- organisation de semaines de cours interentreprises pour garantir une formation de qualité aux futurs menuisiers et ébénistes qualifiés.
Ces jours de cours sont financés par l'ANECM pour les apprentis issus d'entreprises membres. Par contre, les entreprises non membres doivent s'acquitter des finances de cours y relatives.
- participation au financement de l'outillage de base nécessaire à la formation des charpentiers et du logiciel utilisé pour les cours (Konvink)
- participation aux commissions romandes de la FRECM pour l'élaboration des ordonnances de formation.

Promotion des métiers

À travers des événements tels que Capa'Cité, les journées portes ouvertes, les forums ou les championnats des métiers, l'ANECM valorise activement ses professions et sensibilise le public, en particulier les jeunes, à leurs nombreuses opportunités.

Formation des cadres et dirigeants

Soucieuse d'assurer la pérennité des entreprises, l'ANECM agit sur deux axes :

1. Organisation de la formation de « chef de projet en menuiserie avec brevet fédéral », en collaboration avec le canton du Jura, avec une implication directe dans l'enseignement.
2. Soutien financier aux candidats engagés dans une formation supérieure, en menuiserie comme en charpente.

Défense des intérêts économiques

Grâce à ses affiliations à la FNSO et à Constructionromande, l'ANECM entretient des relations régulières avec les autorités cantonales et fédérales.

Ces échanges visent notamment à garantir une concurrence saine et à créer des conditions favorables permettant aux entreprises neuchâteloises de valoriser leur savoir-faire.

Plateforme unAMI.ch

Les membres bénéficient d'un accès exclusif à la plateforme www.unAMI.ch, qui regroupe plus de 1'000 entreprises. Cet outil favorise leur visibilité, facilite les contacts avec la clientèle et soutient l'économie locale.

Conditions de travail et convention collective

Sur le plan romand et neuchâtelois, l'ANECCEM joue un rôle actif dans l'élaboration de la convention collective de travail.

Elle s'engage également dans la surveillance des conditions de travail sur les chantiers.

Par des contrôles en entreprises, elle veille au respect des dispositions de la CCT par les entreprises.

Les entreprises membres bénéficient du remboursement de 80 % de la contribution patronale découlant de la CCT.

S'agissant de la solution de branche pour la santé et la sécurité au travail, l'adhésion est gratuite pour les membres et payante pour les non-membres ; les membres bénéficient d'un tarif préférentiel, à la fois pour les cours de base, comme pour les cours de perfectionnement.

L'association est également très impliquée dans forma2, qui organise les cours de perfectionnement en faveur du personnel des cadres et des chefs d'entreprise.

Travailler pour l'intérêt commun

L'ANECCEM s'efforce en particulier de :

- sauvegarder par toutes les mesures appropriées les intérêts communs des membres;
- créer l'union entre les chefs d'entreprise du canton, afin d'entretenir entre eux des relations de bonne et loyale confraternité pour la prospérité morale et matérielle de la profession et de ses membres.

Soutenir les entreprises membres

L'ANECCEM dispose d'un secrétariat permanent, ceci à des fins de soutien administratif en faveur des entreprises membres.

Des circulaires sont régulièrement envoyées par courriel aux membres.

Le site internet de l'association est aussi un vecteur de communications important. Les membres y ont un accès réservé et ont accès à des informations exclusives.

Les entreprises membres sont abonnées à l'Industriel du Bois, mensuel romand d'informations utiles.

Prestations et avantages

L'ANECCEM propose plusieurs dispositifs, dont :

- Un contrat perte de gain maladie conclu auprès du Groupe Mutuel ; un taux de prime intéressant : 2.78% pour les entreprises dont la rentabilité est exemplaire ; plusieurs taux ont été mis en place.
 - *Prise en charge dès le 3ème jour de maladie, prestations selon la CCT
 - *En fonction de la rentabilité, le taux de prime peut varier par entreprise
 - *Possibilité pour les chefs d'entreprise d'assurer un salaire fixe, avec ou sans couverture accidents, avec un délai d'attente pouvant aller jusqu'à 60 jours
 - *Remboursement des deux jours de carence suva via le contrat perte de gain maladie
- Un fonds de solidarité militaire (taux de cotisation 0.20%), qui permet de prendre en charge la différence entre la perte de gain versée par l'APG fédérale et les obligations conventionnelles.
- Une cotisation solidaire «vacances» (0.55%), qui rembourse une semaine de vacances au personnel âgé de plus de 50 ans.

Le GNC, Groupement Neuchâtelois des Charpentiers

Composante du GRC, Groupement Romand des Charpentiers, le GNC met tout en œuvre pour représenter la voix des charpentiers neuchâtelois sur le plan romand.

Le GNC dispose d'un siège qui lui est attribué au sein du comité de l'ANECCEM. Il participe de droit et de fait à toutes les actions organisées par ce dernier, en mettant l'accent sur la promotion des métiers et la promotion de l'apprentissage de charpentier.

Organisation

Le comité est composé de chefs d'entreprise représentant la diversité du tissu économique de la branche, assurant ainsi une gouvernance équilibrée et représentative.

- Le président : M. Grégoire Neuhaus, entreprise Aiassa-Neuhaus SARL à Valangin.
- Le responsable de la partie Charpente : M. Romain Michaud, Gaille Construction SA à Fresens
- Le répondant aux affaires paritaires : M. Stéphane Ducommun, entreprise B. Ducommun et Fils SA à La Chaux-de-Fonds.
- Second répondant aux affaires paritaires et membre du comité de Lignum Neuchâtel : M. Yannick Bielser, entreprise Max Etienne & CIE SA à Môtiers.
- Le responsable formation initiale menuisier/ébéniste, pour l'ordonnance de formation : M. Thomas Matile, Menuiserie Matile SARL à La Sagne.
- Le responsable formation initiale menuisier/ébéniste : M. Damien Giovannoni, Gaille Construction SA.
- Le responsable formation supérieure menuisier/ébéniste : M. Damien Cand, Gindraux Fenêtres SA à Saint-Aubin.

L'ANECM aujourd'hui

- 57 raisons sociales (des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente)
- un peu plus de 450 travailleurs
- une masse salariale d'environ 23.5 millions de francs

Pour être membre de l'ANECM, le chef d'entreprise doit pouvoir prouver qu'il possède une formation suffisante en matière de gestion d'entreprise, d'analyse et du calcul de prix (maîtrise, brevet, minimum CFC ou équivalent). Le comité traite les demandes et les préavise ; l'assemblée des membres est souveraine en la matière.

L'association est composée d'entreprises de toutes tailles, permettant une représentation optimale des intérêts de chacun.

Fonctionnement

Les assemblées générales permettent aux membres de s'exprimer, de proposer des idées et de participer aux décisions selon le principe : *une entreprise = une voix*.

Tout au long de l'année, le secrétariat et le comité sont à l'écoute des souhaits ou propositions formulés par les entreprises affiliées à l'association.

Pour tout complément, n'hésitez pas à :

- Consulter le site internet www.anecem.ch
- Prendre contact avec le secrétariat de l'association
- Echanger avec un membre du comité

Les avantages d'être membre de l'ANECEM, en un clin d'œil :

D'une manière générale

Informations sur la convention collective de travail	Gratuits
Assurance perte de gain maladie conclu auprès du Groupe Mutuel	Contrat collectif à un taux de prime intéressant : 2.78% pour les entreprises dont la rentabilité est exemplaire ; plusieurs taux ont été mis en place pour tenir compte de la mauvaise rentabilité des entreprises affiliées Prise en charge dès le 3ème jour de maladie, prestations selon la CCT En fonction de la rentabilité, le taux de prime peut varier par entreprise Possibilité pour les chefs d'entreprises d'assurer un salaire fixe, avec ou sans couverture accidents, avec un délai d'attente pouvant aller jusqu'à 60 jours
Jours de carence SUVA	Remboursement via le contrat perte de gain maladie
Contribution patronale 0.50 %	Remboursement à 80%
Assurance complémentaire militaire - cotisation solidaire 0,20 %	Compensation à 100 % de la perte de gain (différence entre obligation CCT et l'indemnité versée par la caisse de compensation)
Caisse de compensation vacances - cotisation solidaire 0,55 %	Remboursement de la semaine complémentaire de vacances du personnel âgé de plus de 50 ans
Adhésion à la solution de branche Cours PERCO et Edex	Gratuite pour les membres A des tarifs préférentiels pour les membres
Abonnement à l'Industriel du Bois	A un tarif préférentiel

Formation initiale / formation supérieure

Soutien aux entreprises de menuiserie/ébénisterie

Deux semaines de cours interentreprises supplémentaires / apprentis menuisiers et ébénistes

Gratuites pour les membres

Soutien aux entreprises de charpente

Versement d'un forfait de 600 francs par apprenti au terme de l'apprentissage au titre de soutien à l'achat de la matière première nécessaire à l'examen

Offert aux membres

Prise en charge du logiciel Konvink

Offert aux membres

Prise en charge de la facture d'outillage de la caisse à outils « la marmotte » - 300 francs

Offert aux membres

Formation supérieure

Soutien financier aux candidats aux cours de brevets et maîtrise

Offert aux candidats issus d'entreprises affiliées à l'ANECEM

Invitation à l'assemblée générale

Prix décernés aux titulaires du brevet et de la maîtrise

Soutien politique et économique

Défense des intérêts de la profession

Par l'intermédiaire de la FRECEM, de la FNSO, de la FER Neuchâtel et de l'UNAM et de l'AENE

Veille au respect des dispositions conventionnelles par toutes les entreprises sur l'ensemble du territoire neuchâteloise

Par les contrôles paritaires en entreprise
Par le contrôle sur chantiers et par la participation au comité de l'ANCCT

Plateforme unAMI.ch

Accès gratuit et réservé aux membres

Informations sur les métiers

Informations importantes sur la profession

Gratuits